

## LES REFORMES PÉDAGOGIQUES IVOIRIENNES AU FIL DES ANNÉES : LE PIÈGE N'A PAS ÉTÉ ÉVITÉ. QUELLE SOLUTION AUJOURD'HUI?

*Par Noël Kouassi AYEWA  
Maître de Conférences, UFR-LLC  
Université F H-B, Cocody/ABIDJAN*

### RÉSUMÉ :

*La langue d'enseignement en Côte d'Ivoire est le français. Or, la plupart des écoliers ignorent cette langue. Donc, ils n'ont pas accès aux contenus de leurs enseignements et échouent massivement aux examens scolaires, malgré toutes les réformes pédagogiques entreprises et le coût exorbitant du système éducatif. Pour faire de l'école ivoirienne une école du succès, il faut aujourd'hui pratiquer la pédagogie par convergence.*

*Mots-clés : École – Réformes - Échec - Pédagogie – Convergence.*

### EDUCATIONAL REFORMS IN COTE D'IVOIRE OVER THE YEARS: THE TRAP HAS NOT BEEN AVOIDED. WHAT SOLUTION TODAY?

### ABSTRACT

*French is the language of education in Côte d'Ivoire. However, most school children do not master this language. Therefore, they do not have access to the contents of their training materials and massively fail in school examinations, despite all the educational reforms and the excessive cost of education. To make the Ivorian school a school of success, we should now practice a pedagogical system by convergence.*

*Keywords: School - Reforms - Failure - Pedagogy - Convergence.*

### TEXTE :

Dès son accession à l'indépendance le 7 août 1960, la Côte d'Ivoire a décidé de prendre véritablement en main son destin. Pour ce faire, elle a décidé d'une scolarisation à 100% de ses fils et filles afin de rattraper, d'une part le retard qu'elle accusait en matière de scolarisation, par rapport aux autres pays africains francophones de la sous-région, et d'autre part pour rattraper le déficit en matière de cadres nationaux. Pour être conséquente avec elle-même, elle s'est donné les moyens de sa politique, en consacrant chaque année plus de 40% du budget national au secteur de l'éducation.

Par ailleurs, se voulant être la vitrine de la France en Afrique Noire francophone, elle a décidé d'inscrire en lettres de noblesse la langue française dans sa Constitution<sup>1</sup> : elle en fait sa langue officielle, ainsi que son unique langue d'enseignement, à tous les niveaux de son système éducatif, y compris les classes d'initiation (Cours Préparatoires première et deuxième années - CP1 et CP2 -). Ainsi, les langues ivoiriennes ont-elles été exclues de l'école et le français est enseigné aux enfants Ivoiriens comme si ceux-ci ont cette langue pour langue maternelle.

Or, la plupart des enfants Ivoiriens scolarisés ont les langues ivoiriennes pour langues maternelles et ignorent parfois jusqu'au traitre mot du français, avant leur scolarisation : une situation paradoxale. Mais, quel va être le résultat de cette école où les langues maternelles ivoiriennes sont exclues et où les enfants apprennent au moyen d'une langue étrangère, qu'ils ignorent totalement? Le résultat en est que le système éducatif ivoirien enregistre, d'année en année, de bien piètres scores aux examens et concours scolaires : en effet, de 1961 à 1965, le « *nombre d'année-élèves* » a été en Côte d'Ivoire de 9,5 au lieu de 6. Il est aussi un fait notoire que, dans ce pays :

*« Le rendement du système sur cette période est donc particulièrement médiocre en raison des très forts taux d'abandon et de redoublement enregistrés, »<sup>2</sup>*

Et les taux d'admission, à l'entrée en sixième, pendant cette même période de 1961 à 1965, vont decrescendo : de 24,3% en 1961-1962, il chute à 18,9% en 1965-1966<sup>3</sup>.

Dès lors, des réformes pédagogiques sont entreprises, afin de redresser la situation. Notre problématique est donc de savoir si ces différentes réformes, qui ont le français pour langue d'enseignement, ont contribué à améliorer effectivement le rendement de l'école ivoirienne.

Pour répondre à cette question fondamentale, nous allons passer en revue les différentes méthodes pédagogiques ivoiriennes : elles sont présentées dans un ordre chronologique, allant de la plus ancienne à la plus récente, c'est-à-dire de l'enseignement traditionnel au Projet École Intégrée (PEI), en passant par la télévision scolaire et la méthode de l'enseignement primaire rénové.

### 1.1. L'enseignement traditionnel

---

<sup>1</sup> AGGREY, A., 1960 : *La constitution de la République de Côte d'Ivoire*. Abidjan; JUMS-Éditions, Éditions Juridiques de Côte d'Ivoire, 31 pages.

<sup>2</sup> Léonard Sosso : *L'enseignement en Côte d'Ivoire de 1954 à 1984*. Belgique ; GEDIT, tome 2, 1986, 304 p, T.2; p.181

<sup>3</sup> Ces données sont extraites du dernier tableau présenté par Sosso, à la page 183, de son livre (2<sup>e</sup> tome).

Est qualifié d'enseignement traditionnel, l'enseignement pratiqué en Côte d'Ivoire depuis les origines de l'école européenne ouverte en 1882<sup>4</sup> à Élima, dans la région d'Aboisso, par Mme Keller (épouse du contremaître des plantations Arthur Verdier) jusqu'à la réforme de l'enseignement télévisuel en 1968.

Ainsi, cet enseignement est dit traditionnel par opposition à l'enseignement télévisuel puis aux autres réformes pédagogiques qui ont suivi et qui, elles, sont présentées comme des méthodes modernes.

L'enseignement traditionnel apparaît comme un enseignement informel, tant il a manqué d'organisation et d'infrastructures de formation des enseignants; si bien qu'on a retrouvé dans les classes de l'école primaire, à cette époque, des enseignants qui n'ont reçu aucune formation pédagogique.

Il a suffi parfois d'être nanti du Certificat d'Études Primaires et Élémentaires (CEPE) et de manifester la vocation d'enseigner pour être recruté en qualité de moniteur. Le niveau d'instruction de la classe de 5<sup>e</sup> ou 4<sup>e</sup> des lycées et collèges a fait d'un volontaire un Instituteur-Adjoint, un enseignant respecté, car jouissant déjà d'un prestige grâce à ce niveau intellectuel. Les enseignants de cette époque, qui possèdent le Brevet d'Études du Premier Cycle (BEPC), se comptent sur le bout des doigts. Ils sont de ce fait promus à des fonctions de superviseurs pédagogiques ou de commandement: ils sont nommés soit Directeurs d'Écoles (DE), soit Conseillers Pédagogiques (CP) de secteur, soit Inspecteurs de l'Enseignement Primaire (IEP)

La formation pédagogique, dans la période de l'enseignement traditionnel, se fait donc sur le tas, mais surtout à travers la lecture de revues spécialisées et de manuels pédagogiques que les enseignants se procurent eux-mêmes.

La pédagogie en classe est centrée sur l'enseignant, qui se comporte en demiurge : il est un homme infallible, imbu de son savoir, un homme qui sait tout et sans qui rien ne peut se faire dans la classe. Il interroge les écoliers et ceux-ci lui répondent, mais jamais il n'y a de communication entre les écoliers, ni d'un écolier à l'enseignant.

L'école en ce temps-là est caractérisée par un taux d'absence élevé des enseignants à leurs postes, par des niveaux de progression fluctuant dans l'exécution du programme annuel d'enseignement conçu pour les écoliers du pays, par des taux de redoublement élevés à chaque niveau du cycle, ce qui prolonge considérablement la durée des études primaires,

---

<sup>4</sup> Léonard Sosso : L'enseignement en Côte d'Ivoire depuis les origines jusqu'à 1954, Tome 1, Abidjan, Imprimerie Nationale, (dépôt légal n° 1087), 82 p ; p.37

grève le coût de la formation par élève, engorge les classes du cycle d'initiation (CP1 et CP2) rendant ainsi difficile le recrutement des enfants en âge d'aller à l'école. La classe finale, le Cours Moyen deuxième année (CM2) est transformée en un garage où les élèves ayant échoué au concours d'entrée en sixième attendent leur chance de réussir aux sésames : aussi, cette classe est-elle saturée de redoublants, de triplants et d'élèves qui passent leur temps à changer d'âges et de noms en changeant chaque année d'extraits de naissance.

Toutefois, ces quelques difficultés liées aux comportements peu recommandables des enseignants du primaire (et surtout de ceux des écoles des villages éloignés des grandes villes) ne peuvent constituer que l'iceberg qui cache mal les véritables sources des difficultés d'apprentissage et donc des difficultés de réussite scolaire des écoliers de l'enseignement primaire traditionnel.

Car, de notre humble point de vue, la véritable source des difficultés d'apprentissage et par conséquent des redoublements massifs ainsi que des taux élevés d'abandon de l'école par les écoliers est avant tout un problème linguistique. En effet, dans l'enseignement traditionnel, le français est l'unique langue d'enseignement alors que les enfants ne comprennent pas du tout ou suffisamment cette langue. La langue française y est baptisée d'un euphémisme, celui d'une « langue seconde », qui découle du statut sibyllin que cette langue acquiert en Afrique Noire francophone subsaharienne. Mais qu'est-ce qu'une langue seconde, sinon qu'une langue étrangère, jouissant d'un statut politique prestigieux à l'étranger et qui de ce fait sert de langue d'enseignement dans tout le système éducatif d'un pays africain francophone?

Quelle sera donc la place du français, à l'école ivoirienne, avec les réformes pédagogiques à venir ?

## 1.2. L'enseignement télévisuel en Côte d'Ivoire

L'enseignement télévisuel, qui paraît être la méthode pédagogique la plus moderne et la plus révolutionnaire, est présenté comme une panacée absolue contre les maux qui ont miné l'enseignement traditionnel. Ainsi, à travers les différentes dénominations qu'il a eues, on se rend bien vite compte de l'importance de ce type d'enseignement en Côte d'Ivoire : de la bouche du Ministre de l'Éducation Nationale de l'époque, il a été souvent

qualifié de « La télévision scolaire »<sup>5</sup>, de « Système télévisuel », de « L'Éducation télévisuelle »<sup>6</sup>. D'autres auteurs l'ont appelé : « Programme d'enseignement télévisuel »<sup>7</sup> ou « L'éducation télévisuelle ».

En effet, l'enseignement télévisuel a été un système nouveau d'enseignement expérimenté pour la première fois au monde, en Côte d'Ivoire, à Bouaké, à partir de l'année scolaire 1967/1968.

Il s'agit d'un système d'enseignement, dont la particularité a été d'utiliser le poste de télévision comme un moyen pédagogique par excellence. Ainsi, à longueur de journée, les cours, par niveaux d'études, sont diffusés dans les salles des classes des écoles primaires, sur toute l'étendue du territoire national, au moyen de la télévision : selon leur emploi du temps journalier, les écoliers reçoivent les cours dans leurs classes où des postes téléviseurs sont installés. Dans les villages non-électrifiés, ces postes téléviseurs ont fonctionné à l'aide de batteries à piles alcalines.

Avec cet enseignement, apparaissent aussi des termes nouveaux dans le vocabulaire pédagogique, en Côte d'Ivoire; aussi parle-t-on de « télé-maître », qui est un instituteur chevronné, d'un niveau intellectuel au moins égal ou supérieur au BEPC. Le télé-maître dispense un cours magistral, depuis le Centre émetteur de l'Enseignement Télévisuel (CETV) basé à Bouaké. L'antenne de la télévision nationale (RTI) capte ce cours et le diffuse à temps réel sur toute l'étendue du territoire national ivoirien. Tout en suivant à la lettre l'emploi du temps et le programme annuel d'enseignement en vigueur à l'école primaire, en Côte d'Ivoire, le télé-maître décide ainsi du contenu de la leçon ainsi que du rythme journalier ou annuel du déroulement du programme d'enseignement.

Dans un tel schéma, le maître de la classe, dans une école primaire télévisuelle, est relégué au rôle d'un simple auxiliaire à qui il revient de mettre en marche ou d'éteindre le poste téléviseur au début et à la fin de chaque cours, de veiller à la discipline dans la classe pendant que le télé-maître est en exhibition. Toutefois, selon les réactions des écoliers de sa classe, au « télé-cours », il lui revient parfois d'approfondir certaines notions mal perçues par ses élèves, ces auditeurs trop attentifs.

Les points forts de l'école télévisuelle, c'est que dans une classe, il n'est pas interdit à un enfant de poser des questions, non seulement au maître de la classe mais aussi d'échanger, de discuter avec ses camarades, pendant l'exploitation du cours, sur un point qui lui paraît

---

<sup>5</sup> Guédé Lorougnon, Jean, « Exposé de Jean Guédé Lorougnon, Ministre de l'Éducation Nationale », in *Actes du Ve Congrès du Parti Démocratique de Côte d'Ivoire*, 29-31 octobre 1970. Abidjan : Fraternité HEBDO/PDCI-RDA, 1981, 303 p; p.175

<sup>6</sup> Jean Guédé Lorougnon : Op. cit., p.177

<sup>7</sup> Léonard Sosso : Op. cit., T.2, p. 179 cf, 2<sup>e</sup> paragraphe sous le tableau à cette page.

litigieux. Car, « *L'éveil de la personnalité, la formation de l'esprit scientifique, le développement de la pensée et de la connaissance.* »<sup>8</sup> de l'élève est le crédo, l'axe de la philosophie sous-jacente à l'enseignement télévisuel.

Précisons qu'ici, l'unique langue d'enseignement est le français, tout comme il l'a été à l'enseignement traditionnel.

Et l'enseignement télévisuel prend son envol à partir de l'année scolaire 1970-1971, où il passe de la phase d'expérimentation à la phase de généralisation sur l'ensemble du territoire national ivoirien. Son engouement est tel dans le pays qu'en 1975<sup>9</sup>, l'État ivoirien décide de lui consacrer un Ministère autonome, justement dénommé : Ministère de l'Enseignement Primaire et de l'Éducation Télévisuelle (MEPETV).

Grâce à cette méthode contraignante de travail, a été jugulé chez les enseignants en poste dans les villages le phénomène galopant de l'absentéisme. D'autre part cette méthode a permis que tous les écoliers du pays, quel que soit leur niveau d'études considéré, avancent au même rythme dans le déploiement du programme annuel de formation et donc qu'ils soient au même niveau de connaissance, sur toute l'étendue du territoire national.

Enfin, par la disposition réglementaire de passage automatique<sup>10</sup> des écoliers en classe supérieure, l'enseignement télévisuel a aussi favorisé, d'une part le rajeunissement des écoliers Ivoiriens en classes de fin du cycle primaire (CM2), et d'autre part l'accroissement conséquent d'un recrutement massif d'écoliers en classe d'initiation, c'est-à-dire le CP1.

Outre le passage automatique en classe supérieure, l'enseignement télévisuel a également mis l'accent sur le développement de l'expression orale chez les écoliers; si bien qu'en classe de Cours Moyen première ou deuxième année (CM1 ou CM2), les écoliers ignorant tout mot du français au CP1, arrivent à s'exprimer couramment en français.

Par contre, leur programme de formation a négligé le code écrit du français, et donc la pratique des exercices écrits de grammaire, de conjugaison et d'orthographe.

Cette situation paradoxale, qui a eu pour conséquence immédiate l'échec massif des écoliers du système télévisuel au concours national d'entrée en sixième et à l'examen du CEPE, a contredit les prévisions les plus optimistes des auteurs du système; car ceux-

---

<sup>8</sup> DGEP/MEPETV (1980-1981): Objectifs, Programmes et Méthodes de l'Enseignement Primaire Rénové, Bouaké, CETV, T. 1, 56 p ; p.11

<sup>9</sup> Léonard Sosso : Op. cit., T.2, p.161

<sup>10</sup> Jean Guédé Lorougnon : « *L'enseignement primaire ivoirien ne sera pas sélectif puisque le système télévisuel permettra le passage automatique des promotions d'un cours à l'autre. Il n'y aura pas de redoublement.* », Op. cit., p. 177

ci ont tablé sur un taux d'admission en classe de Sixième, d'au moins 50% des effectifs du primaire en classe de CM2 :

*« On peut aisément comprendre que le passage dans le secondaire de tous les enfants scolarisés au niveau du primaire puisse être exclu...Mais, seuls, les élèves ayant satisfait au concours d'entrée en Sixième passeront dans l'enseignement secondaire. Ce concours subira des modifications et fera appel davantage aux qualités d'intelligence et de réflexion des élèves plutôt qu'à la mémoire. Ce renforcement du niveau permettra au pays de pouvoir espérer 50% au moins des effectifs d'élèves admis en Sixième, à l'entrée de l'enseignement supérieur. »<sup>11</sup>*

Mais les échecs massifs des écoliers du système télévisuel, au concours national d'entrée en sixième, a vite fait de déclencher l'ire des parents d'élèves contre l'enseignement télévisuel : ils n'ont pas hésité à qualifier les « *Élèves télévisuels* » de « *Déchets humains* »<sup>12</sup>, d'enfants de plus en plus « *Nuls !* »<sup>13</sup>, qu'on est obligé de faire passer en classe supérieure avec « *Des moyennes de 3 ou 4, ce qui n'avait jamais été enregistré dans les annales des établissements.* »<sup>14</sup>.

Car, « *Avec le nouveau système, l'enseignement a beaucoup baissé en Côte d'Ivoire. Impossible à un enfant du CM de construire correctement une phrase.* »<sup>15</sup>

Au sujet de ces mêmes écoliers, on a parlé de « *Massacre intellectuel* » et on a suspecté le système d'enseignement télévisuel d'une machination politique et mercantile au moyen de laquelle on a expressément décidé de saboter l'éducation des enfants en Côte d'Ivoire ; on a pu lire :

*« On pourrait y voir [dans l'enseignement télévisuel] une forme insidieuse du sabotage de l'enseignement...[par] des gens plus soucieux de vendre du matériel et de faire vivre sur notre dos des techniciens... »<sup>16</sup>*

Mais comment peut-on éviter un tel résultat, quand les enfants apprennent dans une langue étrangère, une langue qu'ils ne comprennent et ne savent même pas écrire, alors que les examens scolaires, à la fin du cycle primaire en Côte d'Ivoire, se fondent sur les épreuves d'étude de texte et d'expression écrite, de dictée suivie de questions de vocabulaire et de

<sup>11</sup> Jean Guédé Lorougnon : Idem

<sup>12</sup> Niamké Kouassi : « Réponse à la motion d'indignation des Inspecteurs Primaires », in *Fraternité-Matin*, n°4744, du 20 août 1980. Abidjan; Édipresse, 1980, 20 pages; p.9, 2<sup>e</sup> colonne.

<sup>13</sup> Thanéou K. Ben : « Un massacre intellectuel », in *Fraternité-Matin*, n°4744. Abidjan ; Édipresse, 1980, 20 pages ; p.9, 2<sup>e</sup> colonne

<sup>14</sup> Thanéou K. Ben : Idem

<sup>15</sup> Thanéou K. Ben : Idem

<sup>16</sup> Tagbo Sessegnon Jeannot : « Le travail des instituteurs n'est pas en cause », in *Fraternité-Matin* n° 4733. Abidjan; Edipresse, 1980, 20 pages; p.8, 5<sup>e</sup> colonne

grammaire ? Présenter à ces examens les écoliers de l'école primaire télévisuelle n'a-t-il pas consisté à les conduire simplement à l'abattoir ?

Le bilan est si alarmant que les autorités politiques du pays n'ont pas eu le choix que de supprimer carrément et simplement ce système d'enseignement ; ce qui est fait à la fin de l'année scolaire 1980-1981.

Ainsi, dès la rentrée scolaire suivante, l'enseignement rénové naît des cendres chaudes de l'enseignement télévisuel.

### 1.3. L'enseignement primaire rénové

Mais quand l'enseignement télévisuel prend fin en 1981, on met rapidement en place « L'enseignement primaire rénové » qui hérite des cadres, du savoir-faire et des infrastructures impressionnantes de formation professionnelle déployées sur toute l'étendue du territoire, par le défunt système télévisuel.

L'enseignement rénové abandonne le support télévisuel comme médium d'enseignement, et redonne au maître d'école son prestige d'antan en faisant de lui l'animateur principal de sa classe.

Toutefois, à la différence du maître de l'enseignement traditionnel qui est le détenteur exclusif et incontesté du savoir dans la classe, le démiurge chargé de déverser les connaissances dans la cervelle vide des élèves, le maître de classe à l'enseignement primaire rénové est plutôt perçu comme un animateur du groupe-classe. Il est de ce fait un être humain comme tout autre, il a des qualités et des faiblesses : il peut donc arriver qu'un élève de sa classe, étant donné les pré-acquis familiaux de celui-ci, enrichisse l'enseignant lui-même de ses connaissances et/ou partage à ses condisciples l'expérience de son vécu extra-scolaire.

D'autre part, l'enseignement rénové va remettre au goût du jour le travail manuel. Il se pratique à travers la création de jardins potagers et/ou fruitiers, ainsi que des fermes de volailles gérées par la coopérative scolaire.

Les activités dans ces jardins sont des occasions inouïes pour les écoliers d'opérer un transfert, par la pratique sur le terrain, des connaissances acquises de manière livresque en classe.

La coopérative scolaire apparaît également comme le lieu d'apprentissage des rudiments de la citoyenneté à travers le mode d'élection démocratique aux postes de responsabilité et de gestion à la tête de cette institution scolaire.

Aussi l'idéologie, qui sous-tend ce système éducatif, est-elle celle d'une « École et Développement ». Elle est symbolisée par un éléphantéau dont la trompe, en forme d'un crayon à papier, est bien affutée à son bout pour écrire ou tracer les sillons de l'éducation et

de la formation des nouvelles générations d'Ivoiriens, d'une Côte d'Ivoire moderne qui entend s'inscrire en lettres de noblesse dans les annales de l'histoire de l'humanité.

Mais l'enseignement primaire rénové ne remet nullement en cause la langue d'enseignement, à l'école primaire, c'est-à-dire le français. Au contraire, il compte plutôt renforcer son enseignement, en mettant à la disposition des enseignants deux manuels<sup>17</sup> de référence relatifs à la méthode et aux méthodologies d'enseignement des différentes sous-disciplines du français en vigueur à l'école primaire en Côte d'Ivoire.

Par ailleurs, pour corriger l'une des tares de l'enseignement télévisuel, l'enseignement rénové se fixe pour objectif pédagogique de restaurer chez les enfants les vertus de la langue écrite française; aussi peut-on lire dans les pages introductives du livre du maître ce qui suit :

*« Nous avons une tâche commune à remplir : aider l'enfant à se servir de la langue française comme moyen de communication : il s'agira plus particulièrement ici de la langue écrite. »*<sup>18</sup>

Mais la pratique de la langue écrite peut-elle suffire à conjurer les maux de l'école ivoirienne, sans que ne soient prises en compte les causes profondes du problème? Or, ce problème se pose en termes de la perception exacte et donc de l'appréhension des contenus notionnels de l'enseignement dispensé par le maître d'école. Donc il se pose ici, comme depuis les débuts, le problème du choix du médium d'enseignement à l'école primaire, et par conséquent la place des langues maternelles des écoliers par rapport au français (une langue certes internationale, mais étrangère pour ces enfants).

En effet, sans prendre en compte le volet linguistique, celui de la langue maternelle des écoliers, toute réforme de l'enseignement en Côte d'Ivoire ne peut être que du saupoudrage pédagogique.

Et la preuve en est que les performances de l'école ivoirienne, depuis l'école traditionnelle, n'ont point varié fondamentalement. Aussi, les résultats des écoliers de l'enseignement rénové restent-ils les mêmes que ceux de l'enseignement traditionnel d'alors : le taux national d'abandon de l'école par les enfants inscrits en classe de CP1 est, en 1996/1997, de 8,5%<sup>19</sup>; il demeure encore élevé, même s'il varie régressivement de 8,5% en 1996/1997 à 5,8% en

---

<sup>17</sup> DGEP/MEPETV, 1980-1981, Objectifs, Programmes et Méthodes de l'Enseignement Primaire Rénové, Bouaké, CETV, T. 1, 56 p et T. 2, 116 p

<sup>18</sup> MEN : *Lecture, Écriture, Expression-Écrite. Livre du Maître*. Bouaké ; Centre d'Éducation Télévisuelle (C.E.T.V), 1980, 17 p ; p. 5

<sup>19</sup> MENFB : *Analyse Statistique du Système Éducatif, 1995-1996*. Abidjan; Direction des Perspectives, des Évaluations et des Statistiques, 1997, 158 p; p.77

1999/2000<sup>20</sup>. D'ailleurs, les études les plus récentes montrent que le taux national de redoublement des écoliers de l'enseignement rénové oscille entre 25,3% en 1990/1991 et 21,5% en 2000/2001<sup>21</sup>.

Malgré de légères améliorations, les taux de redoublement et d'abandon à l'enseignement primaire rénové restent encore considérablement élevés : ils sont sensiblement les mêmes que ceux de l'enseignement primaire traditionnel ou de l'enseignement télévisuel. Et comment peut-il en être autrement quand, pour éliminer un arbre d'un jardin, on ne le coupe pas par les racines, mais on se contente de l'émonder et espérer ainsi sa mort? Les mêmes causes produisant les mêmes effets, il est évident que si le problème de l'école ivoirienne n'a pas été traité à sa racine, mais qu'il l'est seulement en surface, les mauvais résultats scolaires des écoliers Ivoiriens ne peuvent être toujours qu'en-deçà des espérances de la nation. Car, un mauvais diagnostic ne peut qu'accoucher d'une mauvaise thérapeutique. On comprend alors que ces dernières années, l'enseignement rénové commence à battre de l'aile, et que de nouveaux produits pédagogiques fassent irruption sur le marché, tels que la « Formation par Compétence » (FPC)<sup>22</sup>.

Disons que pendant toute la période ``post-télévisuelle``, la Côte d'Ivoire a été à la croisée des chemins pédagogiques; ainsi va-t-elle s'essayer aussi à l'expérience de « L'enseignement bilingue » : qu'est-ce à dire?

#### 1.4. L'enseignement bilingue et le Projet École Intégrée (PEI)

Un enseignement bilingue fait appel à l'usage de deux types de langues dans un système éducatif, notamment le français et les langues ivoiriennes ; or, le PEI vise à :

*« Donner les armes aux élèves à même de leur permettre d'écrire et de lire [dans] leur langue maternelle.*

*Aider à renforcer les racines culturelles de la société en offrant des programmes éducatifs axés sur les coutumes du terroir, des danses et autres formes d'arts du pays. »*<sup>23</sup>

<sup>20</sup> Noël Kouassi Ayéwa: « La scolarisation en Côte d'Ivoire », in *Penser la francophonie, concepts, actions et outils linguistiques*, Sommet de l'AUF de l'AUF à Ouagadougou (B.F) du 31 au 1<sup>er</sup> juin 2004. Paris; Éditions des Archives Contemporaines (EAC), pp. 261-287; p.271. Données extraites du tableau n° 12

<sup>21</sup> Noël Kouassi Ayéwa : Idem. Données extraites du tableau n°11

<sup>22</sup> Nous aborderons la question de la FPC dans une prochaine étude, que nous allons intituler : « Les méthodologies d'enseignement du français en Côte d'Ivoire : cas de l'enseignement rénové et la FPC ».

<sup>23</sup> MEN/DPFC/CP : (2007-2008) : Projet École Intégrée (Réflexions pour une extension ou une généralisation partielle. Abidjan ; Cellule Pédagogique (CP) du Service des Écoles Intégrées (SEI), p.3

Mais comment ces deux types de langues sont-ils utilisés à l'école bilingue ivoirienne? Concomitamment, en tant que médiums d'enseignement ? Ou au contraire, l'une est-elle langue d'enseignement et l'autre matière ? Comment, au juste, fonctionnent les deux types de langues dans l'école ivoirienne bilingue?

Précisons que l'acceptation de l'idée d'un enseignement bilingue en Côte d'Ivoire n'a sans doute pas été une chose facilement admissible pour les autorités politiques ivoiriennes d'alors (étant donné les raisons évoquées en introduction et qui tiennent à l'image de marque du pays aux yeux de la puissance colonisatrice, la France).

Mais l'idée d'introduire les langues ivoiriennes africaines à l'école officielle est adoptée grâce à un argument massue déployé par les promoteurs de ce type d'enseignement, qui mettent en avant l'intérêt de l'épanouissement intellectuel de l'enfant:

*« Concernant le développement intellectuel et l'éducation, des auteurs ont avancé la thèse que ceux-ci ne sont acquis de façon maximale que par le truchement de la langue ou des langues utilisée(s) dans la communauté, d'une part, par le truchement de la langue maternelle ou de toute autre langue bien connue de l'élève ou de l'étudiant, d'autre part. »<sup>24</sup>*

On se rend alors compte qu'un enseignement qui exclut la langue maternelle des débutants est nocif pour ces derniers. Ceci est d'autant plus vrai qu'en faisant le tour du monde, on ne peut jamais découvrir de pays développé, qui instruit et éduque ses enfants dans une langue étrangère : car, c'est la pire des abominations qu'une nation peut commettre contre ses propres enfants, que de phagocyter leurs intelligences ; car :

*« Du point de vue de la structuration de son [d'un débutant] identité, des fonctions structurantes qui résultent de l'appropriation progressive de la seconde langue déstabilisent progressivement la construction de son identité et de son équilibre affectif. »<sup>25</sup>*

Si bien que cette expérience d'enseignement en langue seconde n'existe nulle part ailleurs dans le monde, sauf seulement en Afrique Noire francophone subsaharienne.

Et pour tenter de corriger cette monstruosité éducationnelle, le Ministre Ivoirien de l'Éducation Nationale crée, par l'Arrêté n°108 du MEN/CAB du 13 novembre 2000, le Projet École Intégrée (PEI), dont les acteurs sur le terrain pédagogique sont chargés

<sup>24</sup> Pascal Dago Kokora et Raymond Zogbo: *Langue(s) nationale(s) et développement : problématique ivoirienne*. Abidjan, Institut de Linguistique Appliquée (ILA), octobre 1977, 39 p ; p. 8

<sup>25</sup> Ginette Barbe : « Français langue seconde : attention travaux », in *Diagonales*, n° 14. Paris; Hachette, pp. 40-41

d'expérimenter l'enseignement en langues ivoiriennes dans dix écoles primaires témoins<sup>26</sup>.

Toutefois, ce projet démarre avec un handicap majeur : les Chercheurs et Enseignants de l'Université de Cocody, qui sont pourtant les initiateurs de l'enseignement en langues maternelles ivoiriennes en Côte-d'Ivoire (cf. citation n°24), sont totalement exclus de la conduite du projet. Il devient plutôt l'affaire des instituteurs et de quelques enseignants du secondaire, un personnel qui ne peut se prévaloir d'aucune compétence ni en linguistique, ni en didactique des langues.

Dès lors, les difficultés de fonctionnement des écoles du PEI ne surprendront personne. N'est-il pas vrai qu'après plus d'une décennie de fonctionnement, le PEI demeure encore au stade du balbutiement, avec une expérimentation pédagogique qui ne franchira pas encore le niveau des classes du cycle d'initiation (CP1 et CP2) ? Il est à craindre que le PEI ne soit un bateau ivre, qui navigue à vue, sans une politique pratique cohérente et efficace sur le terrain.

À moins que l'on ne pratique délibérément « *le bilinguisme soustractif* »<sup>27</sup>, c'est-à-dire un enseignement bilingue ayant pour but d'utiliser les langues locales comme *un tremplin pour un apprentissage aisé du français*. C'est d'ailleurs le sens de la déclaration des responsables du PEI :

« *Les résultats de ces deux premières promotions montrent aisément que l'utilisation de la langue maternelle de l'enfant améliore son rendement scolaire* »<sup>28</sup>,  
aux examens de fin du cycle primaire.

Mais cette déclaration ne cache que mal les défaillances du PEI, qui ne permettent pas à ce système d'obtenir des résultats probants. Car, selon le vœu formulé par l'un des responsables pédagogiques du PEI:

---

<sup>26</sup> On trouve les écoles du PEI dans les villages<sup>26</sup> suivants : **Adahoussou**, dans la sous-préfecture de Béoumi, où le baoulé est langue d'enseignement ; **Ananguié**, à Adzopé, où l'enseignement se fait en akyé ; **Eboué**, dans le sud-est à Aboisso, où l'agni est langue d'enseignement ; **Elibou**, à Sikensi, où l'on utilise l'abidji comme langue d'enseignement ; **Férentella**, à Touba, où est utilisé le mahou ; **Guézon**, à Duékoué, où l'enseignement se fait en guéré ; **Kantablosse**, à Danané, où l'on utilise le yacouba comme médium d'enseignement ; **Kolia** où sont utilisées deux langues ivoiriennes d'enseignement, à savoir : le dioula et le sénoufo ; **Tabagne**, dans la région de Bondoukou, où le koulango est langue d'enseignement ; **Tioniaradougou**, dans la région de Korhogo, où le sénoufo est médium d'enseignement ; et enfin **Yacolidabouo**, à Soubré, où le bété est langue d'enseignement.

<sup>27</sup> Norbert Nikiéma : La scolarisation bilingue langue nationale/français, p. 113

<sup>28</sup> MEN/DPFC/CC : 2007-2008, *Données statistiques*. Abidjan ; Cellule Pédagogique (CP) du Service des Écoles Intégrées (SEI), Sous-Direction des Programmes Pédagogiques et des Écoles Intégrées (S-DPEI). Abidjan ; S-DPEI, 8 P ; p.6

*« Les enseignants recrutés, ayant reçu une formation initiale dans les CAFOP, devront bénéficier d'une formation spécifique en linguistique, en phonétique et en phonologie pour être opérationnels. »<sup>29</sup>*

Quand les enseignants ne sont pas formés adéquatement et qu'on doute de leur performance, comment en même temps, comme par miracle, obtenir de bons résultats ? Les difficultés fonctionnelles du PEI sont multiples ; si bien que l'enseignement bilingue, en Côte d'Ivoire, peine à se généraliser. De ce fait, il ne constitue pas encore la solution idoine au bon fonctionnement de l'école ivoirienne.

Par conséquent, pour aider l'école ivoirienne (unilingue ou bilingue) à se doter d'outils didactiques adéquats et efficaces, nous proposons la pédagogie par convergence. Qu'est-ce à dire ?

## II. LA GRAMMAIRE FRANÇAISE PAR LA PÉDAGOGIE PAR CONVERGENCE

Contrairement à la grammaire au sens linguistique, qui est beaucoup plus vaste, la grammaire scolaire se limite à répertorier l'ensemble des règles syntaxiques d'une langue donnée, à mettre en relief leur fonctionnement dans une phrase et à dégager les fonctions des éléments constitutifs de la phrase. Une grammaire française, spécifique à l'écolier Ivoirien ou Africain, est donc une grammaire qui prend en compte le substrat de la langue maternelle du débutant, afin de mieux faire comprendre les règles syntaxiques de français à ce débutant. Elle s'applique dans le cadre d'une pédagogie par convergence, qui vise à exposer le fonctionnement des structures syntaxiques dans l'une et dans l'autre langue, afin de faire prendre clairement conscience au débutant des différentes structures ainsi que de leur fonctionnement, dans sa langue maternelle et en français.

Comment donc concrètement, sur le plan pédagogique, se déroule une leçon de grammaire française, en pédagogie par convergence? Nous allons exposer notre démarche pédagogique, avant de l'illustrer d'un exemple pratique.

### 2.1. Cadre théorique

Sur le plan théorique, la pédagogie par convergence exploite conjointement les ressources linguistiques de deux types de langues en présence dans une situation

---

<sup>29</sup> MEN/DPFC/CP : Op., cit., p.17

d'enseignement : elle fait appel aux caractéristiques linguistiques structurelles de la langue source, qu'elle met en parallèle avec celles équivalentes de la langue cible.

Puis, dans un second temps, s'appuyant sur les différents traits de convergence de ces structures linguistiques, elle explique au débutant le fonctionnement de la règle grammaticale de la langue cible.

Dans une telle démarche pédagogique, les traits de convergence d'une structure de la langue cible sont facilement perçus par le débutant, qui a les deux types de structures projetées, au tableau noir, sous les yeux: de ce fait, il les compare, les analyse et en tire les conclusions qui s'imposent ; alors, il comprend parfaitement le fonctionnement du point de grammaire, qui fait l'objet de la leçon du jour.

Dans tous les cas, à l'issue de l'examen des deux types de structures, le maître enrichit le savoir du débutant, en lui apportant en complément d'information et de connaissance, un éclairage à partir des points de divergence des structures respectives dans les deux types de langues (en présence dans la situation d'enseignement).

Les avantages d'une telle démarche pédagogique sont multiples : le débutant, malgré son jeune âge, appréhende aisément le fonctionnement syntaxique complexe des langues en présence dans la situation d'enseignement, assimile facilement leurs structures de base dans la langue cible et donc les utilise aisément et correctement pour le besoin de son expression orale et écrite. Car, par rapport aux réalités syntaxiques de sa langue maternelle, cet écolier s'explique mieux le concept et le fonctionnement des règles syntaxiques de la langue cible, qu'il arrive alors à maîtriser parfaitement, en les utilisant correctement.

D'autre part, il découvre concrètement les richesses syntaxiques de sa langue maternelle qu'il a toujours pratiquée, seulement oralement. Dès lors, il la maîtrise mieux, car il en a désormais une connaissance intellectuelle et scientifique consciente.

Enfin, il tire de cette connaissance une légitime fierté qui l'amène à aimer sa langue maternelle et partant sa culture et sa civilisation, donc il est fier d'être ce qu'il est, c'est-à-dire d'affirmer sans complexe son identité.

Pareille démarche pédagogique est pour l'instant ignorée dans la pratique pédagogique des classes des écoles en Côte d'Ivoire, au point que les enfants n'ont aucune idée du fonctionnement des règles de la grammaire française qu'ils apprennent : ils les apprennent certes par cœur et peuvent réciter leurs leçons du bout des doigts, mais quant à utiliser sciemment ces règles dans un discours personnel, c'est là pour eux une autre paire de manche.

D'où les nombreuses erreurs et fautes que charrient leurs productions orales ou écrites en français. Car, les méthodes en vigueur dans les écoles en Afrique et particulièrement en Côte d'Ivoire manquent d'originalité ; aussi Gaston Canu faisait-il remarquer, au sujet des manuels scolaires d'Afrique, que :

*« On se contentait d'africaniser les ouvrages d'enseignement en remplaçant Jean ou Pierre par Mamadou ou Salifou, le chêne par baobab, le peuplier par palmier, le renard par chacal et le complet veston par boubou. »<sup>30</sup>*

Il faut donc inverser cette tendance en élaborant des manuels spécifiques aux écoliers Africains et qui leur font prendre conscience tôt de la valeur des structures de la langue française et du fonctionnement correct de celles-ci grâce à la pratique d'une pédagogie par convergence.

## **2.2. Cas pratique : le déterminant article français.**

Le déterminant article est un élément essentiel de la grammaire française. Une omission ou une confusion de cet élément devant un substantif est en soi une faute de français sanctionnée comme telle, par une mauvaise note, lors des devoirs faits par les écoliers apprenant le français. Il est donc important que cette notion capitale soit acquise tôt, par les débutants. Comment s'y prendre ? Nous faisons appel ici à la démarche de la pédagogie par convergence. Elle exige que les élèves aient en permanence sous les yeux les structures des deux types de langues, notamment le français et les langues ivoiriennes. De ces structures mises en parallèle, nous exploitons d'abord leurs traits convergents pour faire prendre conscience aux débutants de la notion à l'étude, avant de prendre en compte les traits divergents. Ce faisant, il s'agit d'apporter à ces débutants l'aspect de l'information qui leur fait défaut dans leur langue maternelle et cela afin qu'ils cernent totalement et clairement la notion française de l'article.

### **2.2.1. L'observation des structures des deux types de langues**

L'article français revêt certes les apparats du genre, mais il indique principalement la notion de détermination ou de l'indétermination, à travers les articles définis et indéfinis :

---

<sup>30</sup> Gaston Canu : « De la langue maternelle à une langue internationale », in Langues Négro-Africaines et Enseignement du Français, Abidjan; ILA, 1971; pp 11-12

l'article défini s'emploie généralement au sujet d'un substantif, dont le référent est parfaitement connu, identifiable à la fois par le locuteur et son interlocuteur : l'un ou l'autre peut, par exemple, le désigner par son nom propre, pour le distinguer d'une autre entité ; aussi, dira-t-on toujours, en français : « *Le Président de la République* », car il s'agit d'une haute personnalité de l'État, connue de tout citoyen de son pays.

En revanche, l'emploi de l'article indéfini est nécessaire quand le contexte du discours n'est pas suffisamment précis, pour le locuteur et son interlocuteur, et cela par rapport à l'identification du référent du substantif auquel se rapporte cet article ; par exemple : « *J'ai acheté un livre* ». Il s'agit d'un livre quelconque, non identifiable par son titre par mon interlocuteur.

Dans une langue ivoirienne comme le baoulé, le substantif est employé seul quand il est indéterminé. Mais un morphème grammatical lui est postposé, quand il est déterminé par le contexte syntaxique et sémantique, où il est employé : ce morphème est [ni]<sup>31</sup> ; il induit l'idée de : «...*que tu connais*».

Toujours en baoulé, la pluralité d'une entité est exprimée par le morphème : [mu] ``*plusieurs*``

Comment donc la notion de détermination (le défini) et de l'indétermination (l'indéfini) apparaît-elle dans les deux langues (le baoulé et le français) ? Observons le tableau suivant :

Tableau n°1: **La représentation de l'emploi du défini et de l'indéfini en français et en baoulé**

| Types de langues | Structures syntaxiques et la notion du défini/indéfini |                                      |
|------------------|--|--------------------------------------|
|                  | Indéfini   | Défini                               |
| Français         | ( <i>un, une ; des</i> ) + <b>nom</b>                  | ( <i>le, la ; les</i> ) + <b>nom</b> |
| Baoulé           | <b>nom</b> + Ø ; <b>nom</b> + <i>mu</i>                | <b>nom</b> + ( <i>ni; mu</i> )       |

### 2.2.2. Exploitation pédagogique de la notion du défini/indéfini et les articles français

<sup>31</sup> Jérémie N'Guessan Kouadio : Enseignement du français en milieu baoulé, problèmes d'interférences linguistiques et socio-culturelles, Thèse de Doctorat 3<sup>e</sup> Cycle, Grenoble/France, 1977, 249 p.

À partir du tableau ci-dessus (n°1), on fait remarquer aux écoliers que les notions du défini et de l'indéfini existent aussi bien en français qu'en langues ivoiriennes.

Aussi explique-t-on au jeune Baoulé que, dans le contexte du discours où il emploie dans sa langue maternelle [*ni*] pour un singulier et [*ni mu*] pour le pluriel, la langue française utilise respectivement les articles définis « le/la » au singulier, et « les » au pluriel.

Par contre, dans le contexte où le Baoulé emploie seul un substantif (car le baoulé ne dispose pas de morphème grammatical correspondant à l'article indéfini français), le Français place devant un tel substantif un élément grammatical appelé article indéfini.

Les articles indéfinis français sont : « un/une » pour les substantifs singuliers, et « des » pour les substantifs qui désignent le pluriel.

Il est évident que le jeune débutant Baoulé va comprendre sans aucune difficulté la notion de l'article en français, ainsi que le mécanisme de son fonctionnement, en ramenant la réalité grammaticale française étudiée à la structure équivalente de sa langue maternelle.

Toutefois, à ce niveau, on insiste sur le point structurel divergent, c'est-à-dire la position du morphème déterminatif en français et en baoulé : on fait alors remarquer au jeune Baoulé qu'en français, l'article défini/indéfini se place toujours devant le substantif qu'il détermine.

Or, en baoulé, quand le substantif est déterminé, le morphème qui marque cette détermination est plutôt postposé au substantif qu'il détermine.

Pour mieux faire percevoir cette réalité de la langue française par rapport au baoulé, on va illustrer l'explication relative à la position des morphèmes de la détermination dans les deux langues par un autre tableau, soit le tableau n°2 suivant :

Tableau n° 2: **La position du déterminant défini/indéfini**

| Types de langues | Indéfini | Défini     | Position par rapport au substantif |                 |
|------------------|----------|------------|------------------------------------|-----------------|
|                  |          |            | Antérieur au sub.                  | Postposé au sub |
| Baoulé           | /////    | <i>ni</i>  | //////////                         | X               |
| Français         | un, une  | l', la, le | X                                  | //////////      |

Sur ce tableau, il apparaît clairement que le déterminant article défini/indéfini est antéposé au substantif français, alors que dans les langues ivoiriennes, notamment en baoulé, le morphème du défini est plutôt postposé au substantif.

Une fois que la notion du défini et de l'indéfini a bien pris corps dans l'esprit des débutants et que par conséquent ils utilisent adéquatement les articles courants du français,

alors on peut au cours de la même année scolaire ou au cours de l'année suivante, soit cette fois-ci en classe du Cours Élémentaire deuxième année (CE2), on peut, disons-nous, aborder l'étude des cas particuliers de l'article défini : il s'agit des articles contractés, des articles partitifs et l'article élide.

### 2.2.3. Des cas particuliers d'articles définis

Si l'existence de la notion du défini/indéfini est attestée dans les langues ivoiriennes, en revanche celles-ci ignorent les formes particulières de l'article défini français correspondant à l'article contracté, à l'article partitif ou à l'article élide : ce sont donc des notions nouvelles qui viennent enrichir les connaissances grammaticales de ces débutants Ivoiriens.

Ainsi, selon le niveau de réceptivité de la classe, le maître peut choisir de traiter ces trois cas nouveaux en une leçon comme il peut le faire en deux leçons ou trois leçons.

#### 2.2.3.1. Les articles contractés français

Sur la base de ses pré-acquis, le maître dit aux jeunes débutants qu'en français, après la préposition « à » ou « de », l'article défini « le/les » subit une transformation en se contractant pour prendre les formes suivantes :

- à + le ..... « *au* » ; exemple : *je vais au village.*
- à + les .... « *aux* » ; exemple : *le maître parle aux enfants.*
  
- de + le ... « *du* » ; exemple : *le livre du maître ;*
- de + les ... « *des* » ; exemple : *les feuilles des arbres*

Donc, les articles contractés, à partir de l'article défini « le/les », sont :

- au singulier : au ; du.
- au pluriel : aux ; des.

On fait remarquer aux débutants que l'article défini « la » n'a pas été concerné par l'opération de transformation morphosyntaxique qui a abouti à la contraction de l'article défini.

#### 2.2.3.2. L'article élide

L'article défini « le/la » prend une autre forme, quand il apparaît devant un substantif quelconque commençant par une voyelle ou par un h muet: dans ce cas précis, l'article défini perd sa voyelle finale par élision et devient un l, avec une apostrophe, soit l'article défini élidé suivant : « l' ».

Il n'existe qu'une forme unique d'article élidé, qui s'emploie aussi bien devant un substantif masculin que devant un substantif féminin ; c'est : l'

Exemples : (la + école) ..... *l'école*  
 (le + arbre) ..... *l'arbre*  
 (la + histoire) .... *l'histoire*

### 2.2.3.3. L'article partitif

L'article défini partitif fait référence à une partie d'un tout, c'est-à-dire une partie ou une quantité indéterminée d'un objet, d'une chose ou d'un sentiment ; par exemple :

*-Le maçon transporte du sable dans une brouette.*  
*- Ayo boit de l'eau.*  
*-Il faut du courage pour étudier chaque jour*

L'article défini partitif provient de trois types de transformation morphosyntaxique, à partir de la préposition « de » et d'un article défini:

- a) quand la préposition « de » est suivie de l'article défini « le », devant un substantif commençant par une consonne, de + le (pain ; sable ; courage) devient : du.
- b) Quand la préposition « de » est suivie de l'article défini « la », devant un substantif commençant par une consonne, l'article partitif est alors : de + la ; par exemple :  
 « *Le gardien de notre immeuble boit de la bière (mais jamais du vin) ».*
- c) Quand la préposition « de » est suivie de l'article défini « le/la », apparaissant devant un substantif commençant par une voyelle ou un h muet, l'article partitif qui en résulte est : de l' ; par exemples :

*Ayo boit de l'eau*  
*Owu achète de l'huile*  
*Il a de l'argent dans sa poche.*

Donc, la liste des articles partitifs se présente comme suit : *du ; de la ; de l'*

Les tares qu'un observateur avisé relève dans les productions orales ou écrites des écoliers Ivoiriens parlant français sont relatives à l'omission du déterminant article devant le substantif français ou la confusion des déterminants articles lorsqu'ils arrivent à les employer. C'est le constat que fait Georges Hérault, lors qu'il écrit :

*« A propos des déterminants, l'omission de l'article qui se produit dans 61,2% des cas est la faute grammaticale statistiquement la plus répandue. On la constate devant tout substantif, quelle que soit sa fonction »<sup>32</sup>*

Il faut donc impérativement faire suivre la leçon portant sur l'élucidation et de l'apprentissage des notions du défini/indéfini et des articles français correspondant à ces notions de base, de la leçon sur le genre : bien que nous soyons conscients de cette exigence pédagogique, nous ne nous livrerons pas à cet exercice, étant donné la nature et surtout le volume du travail que nous avons à fournir, dans le cadre d'un article.

## CONCLUSION GÉNÉRALE

En Afrique Noire francophone et subsaharienne, le français reçoit une désignation qui ne lui est connue nulle part ailleurs dans le monde, celle du français langue seconde<sup>33</sup>. Cette désignation fait croire, à tort, que le français est de fait une seconde langue maternelle des jeunes Ivoiriens et Africains. Dès lors, le français leur est enseigné comme à de jeunes Français, bien qu'ils aient les langues africaines pour langues maternelles. Ainsi, l'école est devenue un ghetto où les enfants, sevrés tôt de leur culture d'origine, sont enfermés dans un univers artificiel et austère, où ils doivent à tout prix apprendre et réfléchir en français.

Les résultats de cette école déshumanisante sont connus : les enfants peu téméraires abandonnent l'école au beau milieu de l'année scolaire (8 à 9% entre 1989-1992, en classe d'initiation, au CP1) ; ceux qui sont courageux restent, mais ils doublent massivement (21 à 25% entre 1989 et 2001) ; car, ils n'arrivent pas à s'appropriier le français et de ce fait, les contenus des enseignements demeurent pour eux hermétiques, inaccessibles : le taux de réussite à l'école primaire, en Côte d'Ivoire, est très bas (35,20% à 37,96% de 1989 à 2001), c'est-à-dire qu'à contrario le taux d'échec demeure très élevé ( 64,80 à 62,04% de 1989 à 2001).

<sup>32</sup> Georges Hérault: « *Etude phonétique et syntaxique du français d'élèves de cours préparatoire de la région d'Abidjan* », in Annales de l'Université d'Abidjan, Série H. Abidjan ; Université d'Abidjan, tome 1, 1968, pp 97-98

<sup>33</sup> Noël Kouassi Ayéwa : « *Le français, langue seconde : un débat d'actualité* », in En-Quête n°12, Abidjan, EDUCI, 2004, pp. 71-102

Ainsi, face aux taux d'échec élevés à tous les niveaux du système éducatif ivoirien, plusieurs réformes pédagogiques ont été entreprises en Côte d'Ivoire, tels l'Enseignement Télévisuel, l'Enseignement Primaire Rénové et le Projet École Intégrée (PEI). Mais le français, unique langue d'enseignement, étant toujours enseigné comme en France, les résultats n'ont guère varié : ils demeurent médiocres.

Pour résoudre le problème de l'école ivoirienne, sans totalement bouleverser les cartes, nous proposons d'élaborer une grammaire française spécifique pour les écoliers et élèves Ivoiriens et Africains ; car, une grammaire prenant en compte le substrat des langues maternelles des débutants et se fondant sur la pédagogie par convergence, qui met chaque fois en parallèle les structures syntaxiques des deux types de langues (le français et les langues ivoiriennes ou africaines) et les exploite à des fins pédagogiques.

Grâce à cette approche de l'enseignement de la grammaire à l'école primaire, les débutants Ivoiriens ou Africains, maîtrisant bien les mécanismes de base de la langue française, peuvent parler mieux le français. De ce fait, ils vont avoir accès aux contenus de leurs enseignements et réussir facilement dans leurs études.

## BIBLIOGRAPHIE

- AGGREY, A., 1960 : *La constitution de la République de Côte d'Ivoire*. Abidjan; JUMS-Éditions, Éditions Juridiques de Côte d'Ivoire, 31 pages.
- AYEWA, N.K. 1° (2004) : « *La scolarisation en Côte d'Ivoire* », in *Penser La Francophonie. Concepts, Actions et Outils linguistiques, Actes des premières Journées Scientifiques communes des réseaux de chercheurs concernant la langue*. Paris ; Éditions des Archives Contemporaines (EAC), Actualité scientifique/ AUF, pp. 262-287
- 2° (2004) « *Le français, langue seconde : un débat d'actualité* », in *En-Quête* n°12, Abidjan, EDUCI, pp. 71-102
- BARBE, G. : « *Français langue seconde : attention travaux* », in *Diagonales*, n° 14. Paris; Hachette, pp. 40-41
- BARBIER, P (2012) : « *L'influence des repères linguistiques et socioculturels sur la construction identitaire des écoliers en Côte d'Ivoire* », in *La construction identitaire à l'école, perspectives linguistiques et plurielles*, sous la direction Jérémie SAUVAGE et Françoise DEMOUGIN. Paris : L'Harmattan, pp. 171-180

- CANU, G. (1971) : « *De la langue maternelle à la langue internationale* », in Langues Négro-Africaines et Enseignement du Français, Abidjan ; ILA, pp. 3-17
- DGEP/MEPETV (1980-1981): Objectifs, Programmes et Méthodes de l'Enseignement Primaire Rénové, Bouaké; CETV, tome 1, 56 p; tome 2, 116 p
- GUÉDÉ LOROUGNON, J. (1981) : « Exposé de Jean Guédé Lorougnon, Ministre de l'Éducation Nationale », in Actes du Ve Congrès du Parti Démocratique de Côte d'Ivoire, 29-31 octobre 1970. Abidjan : Fraternité HEBDO/PDCI-RDA, 303 p
- HÉRAULT, G. (1968) : « *Etude phonétique et syntaxique du français d'élèves de cours préparatoire de la région d'Abidjan* », in Annales de l'Université d'Abidjan, Série H. Abidjan ; Université d'Abidjan, tome 1, pp. 81-114.
- KOKORA, D. P. et ZOGBO, R. (1977): Langue(s) nationale(s) et développement : problématique ivoirienne. Abidjan ; Institut de Linguistique Appliquée (ILA), octobre 1977, 39 p
- KOUADIO, N. J. (1977) : Enseignement du français en milieu baoulé, problèmes d'interférences linguistiques et socio-culturelles, Thèse de Doctorat 3<sup>e</sup> Cycle, Grenoble ; Université de Grenoble/France, 249 p.
- MEN (1980) : Lecture, Écriture, Expression-Écriture. Livre du Maître. Bouaké ; Centre d'Éducation Télévisuelle (C.E.T.V), 1980, 17 p
- MEN/DPFC/CC, 2007-2008, *Données statistiques*. Abidjan ; Cellule Pédagogique (CP) du Service des Écoles Intégrées (SEI), Sous-Direction des Programmes Pédagogiques et des Écoles Intégrées (S-DPEI). Abidjan ; S-DPEI, 8 P
- MEN/DPFC/CP (2007-2008) : Projet École Intégrée (Réflexions pour une extension ou une généralisation partielle. Abidjan ; Cellule Pédagogique (CP) du (SEI)
- MENFB (1997): Analyse Statistique du Système Éducatif, 1995-1996. Abidjan; Direction des Perspectives, des Évaluations et des Statistiques, 158 p
- NIAMKÉ, K. (1980) : « Réponse à la motion d'indignation des Inspecteurs Primaires », in Fraternité-Matin, n°4744, du 20 août 1980. Abidjan; Édipresse, 20 pages; p.9, 2<sup>e</sup> col.
- SOSSO, L. a) *L'enseignement en Côte d'Ivoire depuis les origines jusqu'en 1954*. Abidjan; Imprimerie Nationale, dépôt légal n°1087, tome 1, 82 pages (Année de publication non mentionnée)
- b) (1986) : L'enseignement en Côte d'Ivoire de 1954 à 1984. Belgique ; GEDIT, tome 2, 304 p.
- TAGBO SESSEGNON, J. (1980) : « *Le travail des instituteurs n'est pas en cause* », in Fraternité-Matin n° 4733. Abidjan; Édipresse, 20 pages; p.8, 5<sup>e</sup> colonne

THANÉOU K. B. (1980) : « *Un massacre intellectuel* », in *Fraternité-Matin*, n°4744.  
Abidjan ; Édipresse, 20 pages ; p.9, 2<sup>e</sup> colonne.